

# Référentiel Qualification

Date d'application :  
23 juin 2011



Patinoires

Patinoires

4

## Sommaire

<b>Préambule</b> .....	3
<b>Exigences de certificats de capacité</b> .....	3
<b>Qualification probatoire</b> .....	3
<b>Dispositions particulières</b> .....	3
<b>Qualifications</b> .....	4
40 Patinoire .....	4
400 Extérieure .....	4
401 Couverte .....	4
402 Démontable ou Temporaire .....	4
403 Production de Froid.....	4
404 Piste Synthétique.....	4
405 Gestion Exploitation Animation .....	5
Production de certificats de capacité .....	5
41 Réhabilitation .....	6
410 Rénovation .....	6
Production de certificats de capacité .....	6
Exploitation technique .....	6
Annotations “compétence, savoir-faire” .....	6

## Préambule

Ouvrages constitués des aménagements nécessaires à la pratique du patinage de loisirs ou compétition.

L'ouvrage peut être de plein air ou d'intérieur, fixe ou démontable.

Sont éligibles à ces qualifications :

- l'entreprise qui réalise tout ou partie significative de ces ouvrages,
- la société qui traite des marchés sans assurer elle-même la réalisation des travaux ; elle assure la responsabilité technique et financière de l'opération.

L'entreprise doit disposer à minima d'un ingénieur ou d'un technicien dans le domaine de la qualification demandée. Leur savoir-faire est attesté par le responsable de l'entreprise. Les compétences peuvent être détenues par un seul ou plusieurs collaborateurs de l'entreprise.

## Exigences de certificats de capacité

Pour être éligibles à la qualification, les entreprises présenteront des certificats de capacité concernant des réalisations n'allant pas au-delà de **dix années**.

- Le certificat de capacité ne pourra être présenté qu'une seule fois ; il aura une durée de validité de **huit années** dans la limite du seuil des dix années.

## Qualification probatoire

La qualification probatoire est attribuée pour une période d'une (1) année, renouvelable une fois pour la même activité aux entreprises ne disposant pas encore de références ou en nombre insuffisant, sous réserve de remplir les exigences d'identification, juridiques, financières, moyens humains, matériels et d'assurances telles que définies au Référentiel d'Attribution des Qualifications.

Une vérification portant notamment sur les moyens humains et matériels sera déclenchée si l'Entreprise n'a pas atteint le seuil de références fixé au référentiel sectoriel.

## Dispositions particulières

Concerne uniquement les entreprises implantées dans les Dom-Com.

Se reporter au chapitre "Production de certificats de capacité", ainsi qu'au référentiel d'attribution (art. 3.5.2).

## Qualifications

### 40 Patinoire

#### 400 Extérieure

Aire de glace artificielle de plein air destinée à une utilisation de loisirs et éventuellement aux spectacles et à la compétition. Ces ouvrages peuvent recevoir des visiteurs et spectateurs.

##### Compétence, savoir-faire

- Disposer d'un personnel d'encadrement, d'exécution, de coordination des travaux.
- Disposer de moyens d'études techniques internes (2) ou externes adaptés à la qualification demandée.

#### 401 Couverte

Aire de glace artificielle couverte destinée à une utilisation de loisirs et éventuellement aux spectacles et à la compétition. Ces ouvrages peuvent recevoir des visiteurs et spectateurs.

##### Compétence, savoir-faire

- Disposer d'un personnel d'encadrement, d'exécution, de coordination des travaux.
- Disposer de moyens d'études techniques internes (3) ou externes adaptés à la qualification demandée.

#### 402 Démontable ou Temporaire

Installation en plein air ou dans une salle d'une patinoire démontable en glace artificielle à titre temporaire ou définitif.

Ces ouvrages peuvent recevoir des visiteurs et spectateurs.

##### Compétence, savoir-faire

- Disposer d'un personnel d'encadrement, d'exécution, de coordination des travaux.
- Disposer de moyens d'études techniques internes (1) ou externes adaptés à la qualification demandée.

#### 403 Production de Froid

Mise en œuvre d'une installation de réfrigération et d'une piste de glace artificielle destinée au patinage.

##### Compétence, savoir-faire

- Disposer d'un personnel d'encadrement, d'exécution, de coordination des travaux.
- Disposer de moyens d'études techniques internes (2) ou externes adaptés à la qualification demandée.

#### 404 Piste Synthétique

Mise en œuvre d'une piste de patinage en dalles préfabriquées sans glace.

##### Compétence, savoir-faire

- Disposer d'un personnel d'encadrement, d'exécution, de coordination des travaux.
- Disposer de moyens d'études techniques internes (1) ou externes adaptés à la qualification demandée.

## 405 Gestion Exploitation Animation

La gestion et/ou l'animation des patinoires.

### Compétence, savoir-faire

Dans le cadre d'une délégation publique ou privée, assurer la gestion technique et ou l'animation des piscines collectives.

- Disposer d'un personnel d'encadrement, d'exécution, de coordination des travaux
- Disposer de moyens d'études techniques internes (I) ou externes adaptées à la qualification demandée.

## Production de certificats de capacité

Le candidat à la qualification doit produire un nombre de certificats de capacité, signés par le Maître d'ouvrage ou Maître d'œuvre, concernant des réalisations dans l'activité concernée :

Nomenclature	Nbre	Nbre Dom-Com	Complément
400	1	1	descriptif + 1 photo
401	1	1	descriptif + 1 photo
402	2	1	descriptif + 1 photo
403	1	1	descriptif
404	1	1	descriptif + 1 photo
405	1	1	descriptif

! Pour la durée de validité du certificat de capacité présenté, l'année de réalisation des ouvrages, se reporter au chapitre "Exigences de certificats de capacité".

## 41 Réhabilitation

### 410 Rénovation

Rénovation d'ouvrages ou parties d'ouvrages.

#### Compétence, savoir-faire

- Disposer d'un personnel d'encadrement, d'exécution, de coordination des travaux.
- Disposer de moyens d'études techniques internes (2) ou externes adaptés à la qualification demandée.

#### Production de certificats de capacité

Le candidat à la qualification doit produire un nombre de certificats de capacité, signés par le Maître d'ouvrage ou Maître d'œuvre, concernant des réalisations dans l'activité concernée :

Nomenclature	Nbre	Nbre Dom-Com	Complément
410	1	1	descriptif + 1 photo



**Pour la durée de validité du certificat de capacité présenté, l'année de réalisation des ouvrages, se reporter au chapitre "Exigences de certificats de capacité".**



#### Exploitation technique

Se reporter au référentiel "Maintenance".

#### Annotations "compétence, savoir-faire"

- (1) Les moyens d'études techniques de l'entreprise comprennent au moins un technicien ayant 2 ans d'expérience dans la profession et l'activité concernée. Cette personne peut être le chef d'entreprise.
- (2) Les moyens d'études techniques de l'entreprise comprennent au moins un ingénieur ayant 2 ans d'expérience dans la profession et l'activité concernée. Cette personne peut être le chef d'entreprise.
- (3) Les moyens d'études techniques de l'entreprise doivent comprendre au moins deux ingénieurs ayant 2 ans d'expérience dans la profession et l'activité concernée. Une de ces personnes peut être le chef d'entreprise.